

Département du Var
Commune de Besse-sur-Issole

**DESAFFECTATION DU DOMAINE PUBLIC
DECLASSEMENT ET ALIENATION
D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE E-1407**

10 janvier 2024 au 25 janvier 2024

PROCES-VERBAL DE SYNTHESE
des remarques et suggestions du public

Michel Chabaud
Commissaire enquêteur

Ce PV de synthèse a pour objet de permettre aux personnes responsables du projet d'acquiescer une connaissance aussi complète que possible des préoccupations ou suggestions exprimées par le public ayant participé à l'enquête. Il comprend d'une part, une synthèse du déroulé de l'enquête et d'autre part la synthèse des observations du public et les questions du commissaire enquêteur.

1. DEROULE DE L'ENQUETE

Un dossier et un registre d'enquête ont été déposés au siège de la Mairie de Besse-sur-Issole. Ces documents ont été mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête à l'accueil de la Mairie et à ses heures d'ouverture.

Afin de recevoir le public, le commissaire enquêteur a tenu 2 permanences d'une demi-journée en mairie de Besse-sur-Issole aux dates et heures suivantes :

- Mercredi 10 janvier 2024 de 9h à 12h
- Jeudi 25 janvier 2024 de 14h à 17h

Le public avait, par ailleurs, dans les délais de l'enquête, la possibilité de consulter le dossier d'enquête sur le site internet de la commune :

<https://www.besse-sur-issole.fr/>

et y adresser ses observations en utilisant l'adresse mail :

urbanisme.besse@orange.fr

1.1 Mesures de publicité de l'enquête publique

La publicité a été réalisée par un affichage de l'avis d'enquête sur les lieux suivants :

- Mairie
- De part et d'autre du chemin de Flanquegiaire (apposées sous les panneaux sens interdit)

Et la parution d'une annonce légale dans le journal Var Matin le 18 décembre 2023.

2. Synthèse des observations du public

L'enquête s'est déroulée dans un esprit constructif et sans incident.

Durant les permanences, j'ai reçu 2 personnes en tout (MM Savidan et Perraud, riverains de la rue Ste Croix), il n'y a pas eu d'observations par voie électronique et le registre d'enquête a été clôturé par mes soins le 25 janvier 2024 à 17h, il contient 7 observations de 3 personnes différentes (dont les 2 personnes reçues lors des permanences).

[Rapport d'enquête publique relatif à la désaffectation du domaine public, déclassement et aliénation d'une partie de la parcelle E-1407](#)

Ces observations peuvent être synthétisées en 3 thèmes :

- sécurité des piétons et véhicules,
- pluvial,
- demande d'information sur le projet

2.1 Sécurité des piétons et véhicules

L'observation, les questions et les propositions suivantes ont été émises par les 3 personnes ayant participé à l'enquête :

Les mesures compensatoires en terme de stationnement (notice de présentation) prévoient 2 parkings (P1 et P2), parkings de l'école élémentaire Victor Quintius Thouron. Ces parkings ne bénéficient pas d'éclairage public ni de vidéoprotection. De plus, le P2 est fermé et le P1 possède un portique n'autorisant l'accès qu'aux véhicules de faible hauteur. Les mesures compensatoires ne permettent pas le stationnement des fourgons et poids lourds.

Jusqu'à maintenant, les véhicules qui stationnaient sur la parcelle E1407 qui est maintenant en stationnement interdit bénéficiaient d'une relative surveillance à travers le dispositif « voisins vigilants », même si ces lieux ne bénéficient pas de l'éclairage public. Ils étaient également plus proches des lieux d'habitation.

Il faut ajouter que lors des entretiens durant la permanence il a été évoqué à plusieurs reprises l'insécurité de ces parkings à proximité desquels se déroulent parfois des rodéos à la nuit tombée.

Q1 : peut-on ouvrir le parking P2 ?

Q2 : est-il prévu de retirer les portiques du P1 ?

Q3 : est-il prévu une sécurisation des parkings identifiés dans les mesures compensatoires de la notice de présentation (éclairage public notamment) ?

L'observation et les questions suivantes ont été émises par les 3 personnes ayant participé à l'enquête :

Depuis que la rue Flanquegiaire est fermée à la circulation, on constate un trafic routier accentué dans la rue Ste Croix qui est en double sens. Or, cette rue fait une largeur comprise entre 2m80 et 3m20, rendant difficile le croisement de véhicules et rendant cette rue dangereuse pour les piétons d'autant que certains riverains ont des portails directement en bord de route sans trottoir.

Q4 : est-il prévu de créer un sens unique (sens Est vers Ouest pour conserver l'accès au cimetière depuis le village) dans cette rue ce qui diminuerait le risque d'accident (y compris avec les piétons sortant de chez eux) ?

Q5 : est-il prévu d'élargir la rue Ste Croix par endroits afin de rendre plus aisé le croisement de véhicules ?

L'observation a été émise par Mr Perraud :

M Perraud possède un fourgon « Food Truck » qui stationnait la nuit sur la zone dorénavant interdite pour se garer. Sachant qu'en journée, M Perraud utilise son fourgon pour ses activités commerciales sur le parking du Pradon avec mise à disposition d'une borne EDF. Le fait de stationner près de chez lui la nuit lui permettait de brancher son fourgon frigorifique à son compteur EDF privé et à minimiser le risque d'effraction dans son camion. Cela ne sera plus possible, Mr Perraud a indiqué qu'il allait prendre contact avec Mr le Maire et lui envoyer un courrier pour trouver une solution de remplacement.

L'observation, les questions et les propositions suivantes ont été émises par Mr Dupin (sur registre uniquement, Mr Dupin ne s'est pas présenté pendant les permanences) :

De nombreux collégiens accompagnés de leurs parents empruntent depuis longtemps un passage nommé par Mr Dupin « chemin des écoliers » (entre la rue du Dr Roux et l'EHPAD) pour se rendre à pied au collège ou à l'école depuis le village. Le déclassement de la parcelle E1407 peut conduire à rendre impossible le passage des piétons (l'alternative restant d'emprunter la rue Ste Croix dangereuse pour les piétons). Mr Dupin demande que des aménagements soient effectués pour sécuriser et prolonger ce chemin (défrichage, stabilisation et éclairage public).

Remarque du commissaire enquêteur : il convient de préciser ce qu'est le chemin des écoliers et son statut. Il est vrai que la cession du terrain E1407 ainsi que la mise en œuvre de travaux importants va empêcher sinon rendre dangereuse le passage des piétons dans cette zone (passage fortement emprunté actuellement)

Q6 : quelle solution proposer pour trouver une alternative sécurisée pour ces piétons avant et pendant les travaux ?

2.2 Pluvial

L'observation et la question suivantes ont été émises par MM Savidan et Perraud (riverains de la rue Ste Croix)

Actuellement, les eaux pluviales ont tendance à stagner dans la rue Flanquegiaire si bien que les enfants revenant du collège sont parfois obligés de longer les murs pour éviter les flaques d'eau. L'imperméabilisation de cette zone va accentuer ce phénomène :

Remarque du commissaire enquêteur : cette question est hors du sujet de l'enquête publique, la Mairie peut cependant apporter une réponse si elle le souhaite.

2.3 Demande d'information sur le projet

Les questions suivantes ont été émises par MM Savidan et Perraud (riverains de la rue Ste Croix)

Q8 : Dans quels délais la rue Flanquegiaire sera-t-elle rendue à la circulation publique ?

Q9 : Quand vont commencer les travaux et combien de temps vont-ils durer ?

Q10 : Pourra-ton à nouveau se garer le long de la rue Flanquegiaire et combien de places seront disponibles pour le stationnement des riverains ?

3. Questions du commissaire enquêteur.

3.1 Sécurité des piétons et véhicules

Q11 : y a -t-il d'autres parkings prévus en matière de mesures compensatoires pour le stationnement

Q12 : la vitesse limite dans la rue Ste Croix est-elle bien de 30 km/h ?

Q13 : est-il prévu de poser des ralentisseurs à des endroits idoines dans cette rue ?

PV remis le 30/01/2024 à Mr Richard Mariani, 4^{ème} Adjoint Urbanisme

<p>Mr Mariani, 4^{ème} adjoint urbanisme</p> 	<p>Le commissaire enquêteur Michel Chabaud</p> 
--	---